



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

17 août 2016

Bilan 2015 d'épuration des eaux usées en Valais Résultat globalement positif – Toujours trop d'eaux claires parasites

(IVS).- Les performances moyennes annuelles des stations d'épuration s'améliorent. Les réhabilitations récentes de diverses STEP, subventionnées à hauteur de 12 millions de francs, ne sont pas étrangères à ce résultat. Afin de réduire le taux élevé d'eaux claires parasites, des efforts importants sont attendus de la part des communes qui doivent rénover leur réseau d'évacuation des eaux. A cet effet, une adaptation des taxes communales sur les eaux à évacuer peut s'avérer nécessaire. Enfin, le fonctionnement quotidien de certaines STEP doit encore être amélioré.

Les performances moyennes annuelles de l'ensemble des stations d'épuration valaisannes s'améliorent sensiblement par rapport aux années précédentes. Ces progrès reflètent les efforts consentis par les communes. Les diverses actions du Service de la protection de l'environnement (SPE) avec notamment un conseil aux exploitants et un soutien financier aux investissements ont contribué à l'amélioration des performances d'épuration. Ainsi, les récentes extensions des STEP de Bagnes-Le Châble, Martigny, Vionnaz et Zermatt ont bénéficié de subventions cantonales à hauteur 12 millions de francs.

En examinant le fonctionnement individuel de chaque STEP, on constate en moyenne annuelle que quatre STEP présentent un résultat global excellent, quarante présentent un bon résultat et vingt d'entre elles doivent améliorer un résultat moyen voire mauvais. De plus, 70% des STEP présentent trop fréquemment des dépassements des normes suite à des dysfonctionnements ou à une dilution excessive par des eaux claires parasites. L'objectif est de garantir quotidiennement la protection des eaux et pas seulement en moyenne annuelle.

Adapter les taxes pour améliorer l'état du réseau

Environ 60% des eaux usées arrivant sur les STEP domestiques du canton (contre 32% en moyenne suisse) sont d'origine parasite (fontaines, sources, drainages et inétanchéités du réseau, pluies, fonte des neiges, etc.). Dans ce domaine, aucune amélioration notable par rapport aux années précédentes n'a été constatée.

Des efforts importants restent donc à entreprendre par les communes sur les réseaux pour éliminer ces eaux claires en mettant en œuvre les mesures prévues par les Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). A noter que 25% des communes n'ont pas encore terminé les études du PGEE.

Les taxes communales actuellement prélevées ne permettent souvent pas de couvrir les coûts de maintien de la valeur du réseau d'évacuation et des ouvrages d'épuration, contrairement à l'exigence légale d'autofinancement. Or il est essentiel d'investir aujourd'hui pour préserver de manière durable la fonctionnalité de ces infrastructures.



En conclusion, pour améliorer le bilan de l'assainissement, les priorités sont les suivantes :

1. Réduire la quantité d'eaux claires parasites.
A cet effet, une adaptation des taxes communales sur les eaux à évacuer peut s'avérer nécessaire, afin de dégager des moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre les mesures définies dans les PGEE.
2. Améliorer le fonctionnement des STEP au quotidien.
A cet effet, outre la réduction des eaux claires parasites, une amélioration de la maintenance préventive et un renforcement de la formation des exploitants seraient souhaitables. Dans certains cas, il est même nécessaire de prévoir une extension et une rénovation complète de la STEP.

Des transformations sont prévues pour réduire les rejets de micropolluants

Les micropolluants sont des substances de synthèse (hormones, cosmétiques, médicaments, biocides, etc.) pouvant avoir des effets néfastes dans les eaux à de très faibles concentrations.

Les bases légales fédérales (LEaux et OEaux), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016, instaurent un financement national pour l'équipement d'une centaine des plus grandes STEP. Celles-ci devront investir dans une étape de traitement supplémentaire pour éliminer les composés traces organiques.

En Valais, le rendement d'élimination des micropolluants est actuellement inférieur aux nouvelles exigences de l'OEaux. La mise en œuvre d'une étape complémentaire de traitement des composés traces organiques dans les STEP concernées (Briglin-Brig, Sière-Noës, Sion-Châteauneuf et Martigny) fait partie des défis pour les décennies à venir.

Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.vs.ch/eau, rubrique « Assainissement des eaux ».

Personne de contact :

Daniel Obrist - Service de la protection de l'environnement -

027 606 31 38.